L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 150. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 16 AVRIL 1828. Vol. 1.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne aux jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

S'adresser à la paroisse St.-Charles, chez M. Michel Guiramand.

Paroisse St. Jean-Baptiste, chez le Capitaine Le Blanc.

Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Fort Attakapas, chez Mr. Delmartrait, Juge Bryant.

Pour l'Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le navire UNION, capitaine Thomas [illegible] maintenant pour prendre un chargement, ira tout de suite prendre son bon du fleuve, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. Baily, maintenant à prendre charge à la poste, pouvant recevoir 300 balles ou l'équivalent, à fret et partira incessamment. S'adresser à

5 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Chesbro, ayant [illegible] de sa charge engagé, et partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY, No. 16 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Rogers, sera prêt à recevoir son chargement dans [illegible] jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis

17 déc. WHITALL, LAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire KITTY, capitaine Ketson, prendra maintenant charge au haut de la rivière, et à son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la route, et peut prendre encore 100 boucauts à [illegible], si l'on se présente immédiatement—pour lequel ou passage, s'adresser à

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, [illegible] doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible] Bushell, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser á bord, vis-a-vis la rue St. [illegible]

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant [illegible] de sa cargaison engagé et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Watetpan.

Le navire TENNESSEE, capt. Porter.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er et 15 de chaque mois.

[illegible] oct *Fowler & Hutton.*

On pourrait avoir quelques tonneaux de fret'en s'adressant a W. W. CALDWELL

19 decembre.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Hâvre, consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Ruban de Taffas noir, et une caisse de [illegible] Bijouterie.

ANDREW HODGE jun.

[illegible] déc.

PRUITS FRAIS—30 caisses Prunes, 50 pailles de Figues 10 bls. Taix du Brésil. Reçus par le navire Wm [illegible], et á vendre par J. P. PAYSON.

2 [illegible]pembre

Europe.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, [illegible] sous peu. Pour [illegible] de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le brick [illegible] a besoin d'environ 200 balles [illegible] pour compléter son chargement, pour [illegible] ou pour [illegible] Libby, à bord, au bout du Marché des Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera [illegible] dépêché. Pour fret du reste, ou passage, ayant [illegible] agemens superbes, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin [illegible] SEMIRAMIS, (de 1ère classe) [illegible] Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt a prendre un chargement pour un desdits ports. S'adresser au capt. a bord ou a JULES LE BLANC.

17 déc. No. 103 [illegible]

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt a prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée, et partira immédiatement. [illegible] ou s'adresser a bord ou a

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf doublé et chevillé en cuivre, A. L. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira dès le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au [illegible] ou à

14 janv. BOWERS, [illegible]

A FRETER.

(On préférerait un port de [illegible]

Le bon brick la CATHERINE Pascal, du port de 170 tx, complètement réparé à neuf à Septembre dernier; il est doublé [illegible] et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

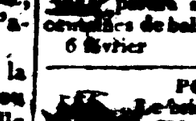

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermediaires.*

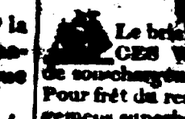

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

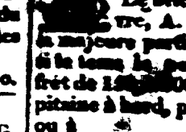

Le bateau a vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à [illegible] Le fret sera reçu au bassin à bord de la [illegible] qui descendra [illegible] avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine [illegible]

17 [illegible] HUNT.

A [illegible] à [illegible] à livrer aux [illegible] pour suppléer les équipages. Il fera toute autre espèce d'entreprises, relatives à la manufacture, soit en ville ou à la campagne. Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout son possible pour s'en rendre digne.

LEONARD DELAGNAUX.

S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lausnes-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

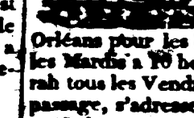

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Baudux.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 8 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauts Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses [illegible] et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de Bains [illegible] rue de la rue St. Anne, N°. 158, dans la rue Quartier, N°. 156, au coin de la [illegible] maison occupée précédemment par Mr. [illegible] mento.

On sait généralement combien les bains de vapeur sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était parvenu à faire à l'ancien établissement. [illegible] semens [illegible] changemens, la bâtisse [illegible] toute les [illegible] ont placés dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient [illegible] de pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et [illegible] son de sa maison, dans un quartier où [illegible] tions sont plus capacités [illegible] autre, là rend [illegible]

Prix de l'abonnement [illegible] $ 16 "

" ..... [illegible] 9 "

" ..... [illegible] 1 50

La journée d'un nègre dans l'hôpital ..... 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède de la [illegible] la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il a [illegible] d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude [illegible] Docteurs, l'autorise à leur promettre [illegible] en outre de traitement.

[illegible] soussignés, dans leur [illegible]

[illegible] baleine

[illegible] farine de bled Saraxin, fraîche

20 fréquins beurre

50 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

5 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

500 BOUCAUTS de sucre prêt à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Capelier.*

500 BOUCAUTS de sucre, prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

EN débarquement du brick Comodore Preble, et la goëlette Haïtienne Isabelle venant de Port-au-Prince.— barils de GINGEMBRE, sacs de CASSE à vendre par

LEGRIEL & HENRY,

13-déc. Rue [illegible]

A VENDRE

Une [illegible] dans la [illegible] bourg [illegible] ferson, consistant en [illegible] quels il y a une écurie [illegible] long sur sol, planché haut et [illegible] une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont [illegible] d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY-TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton, [illegible] barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, [illegible] 370 Medoc and Bordeaux Claret, different qualities; 25 [illegible] dito dito dito [illegible], 1850 cases dito dito dito, dito; 84 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 20 hampers Champaigne Wine; Corks, Aniseed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

Oil cake—130 bags Havana green coffee ; 200 pieces Scotch hemp cotton bagging, of superior quality ; 9 cases sheating copper ; 150 boxes tin plates—apply to

Jan 12 CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison [illegible] devant occupée par les Dames Ursulines, [illegible] vis-à-vis la demeure du [illegible] Le [illegible] sera ouvert depuis [illegible] deux de l'après-midi.

P. GARDERE,

Trésorier de l'Etat.

[illegible] charge de vous [illegible] ROSE [illegible] demeurant à l'Etat de CALIFORNIE, [illegible] rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant sur très-bon marché, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre.

12 Jan E. A. COOKE.

EN débarquement du [illegible] venant de New-York.

50 [illegible] (marque [illegible]) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 50 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel [illegible]

[illegible] bouteilles à bouche de chasse patenté.

200 do. Blanc de Céruse broyé á l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grila pour bateaux à vapeur, Gharêtes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. [illegible]

CONFITURES, &c.—4 [illegible] en boites communes et [illegible] blanc ; a vendre par

Dec 18. [illegible] HODGE, [illegible]

BEURRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY; nlle. Levée

[illegible] En débarquement du brick [illegible] [illegible] Tabac de Virginie, [illegible] do. do. [illegible] [illegible] Rum qualrième preuve, [illegible] [illegible] des à coton et à limes [illegible] assortis ; 25 ballots [illegible] [illegible] par [illegible]

[illegible] [illegible] vient de [illegible] [illegible] [illegible]